

DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 22 février

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	29
Présents :	29
Absents :	0
Procuration :	0
Nombre de suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Nul :	0
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2017, le 22 février, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Philippe DANIEL, M. Ghislain DEMONET, M. Bruno DUJARDIN, Mme. Annie FARRUDJA, M. Jonathan KURKIENCY, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Guy BIENTZ, Mme. Dominique JACQUOT, M. Michel MARCHAL, M. Jean-Christophe AUBERT, M. Hervé BERTRAND, Mme Claudine COLAS, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Jacques DEWAELE, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, M. Jacques PISTER, Mme. Sabrina VAUDEVILLE, Mme. Damienne VILLAUME, M. Jonathan HAUVILLER, M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, M. Jean-Paul MARTIN, M. Bernard MULLER, M. Jean-Marie GOGLIONE.

Etaient remplacés :

M. Jacques LAMBLIN excusé remplacé M. Jonathan HAUVILLER, M. Frédéric MAILLIOT excusé remplacé par M. Jean-Marie GOGLIONE.

Etai(ent) excusé(s) :

Etait absent :

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Sabrina VAUDEVILLE

2017-004

Date de convocation
16/02/2017

DATE D'AFFICHAGE
10 MARS 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

09 MARS 2017

et publication du :

09 MARS 2017

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise notamment que le nombre de Vice-président est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni excéder quinze Vice-présidents.

Il est proposé à l'assemblée de créer 4 postes de Vice-présidents.

Le Comité de Pôle à l'unanimité,

- Décide de créer 4 postes de Vice-présidents

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président,

